

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2023

✚ Délibération n°20230301 : CCBPD - Dotation Départementale Voirie

✚ Délibération n°20230302 Travaux Chapelle de la Bâtie-Verdun

✚ Délibération n°20230303 Commission logements communaux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR GOUVERNENT
20230301

Le 03 mars 2023

Objet : CCBDP – DOTATION DEPARTEMENTALE VOIRIE

Le trois mars deux mille vingt-trois, le Conseil municipal dûment convoqué le 24 février 2023, s'est réuni à 19 heures, sous la Présidence de Christelle RUYSSCHAERT, Maire.

Présents : AUBERT Vincent, BOMPARD Marie-France, JOUVE Michaël, MORIN Michel, PERRIN Roseline, Laurence HELMER, RUYSSCHAERT Christelle.

Excusée : VALETTE Annie,

Absent : BOUDES Rémi, MAURY Éric

Secrétaire de Séance : BOMPARD Marie-France

Pour : 07

Contre : //

Abstentions : //

Madame le Maire informe l'Assemblée du montant de la Dotation départementale voirie 2023 : 18 167 €.

La communauté de Commune Baronnie en Drôme Provençale possède la compétence voirie, afin de mettre en place un programme de travaux, la commune doit reverser tout ou partie de la dotation départementale qui lui est attribuée en 2023 à la CCBPDP ;

L'enveloppe budgétaire 2023 pour la voirie (hors taxes) est :

- Dotation départementale : **18 167 €**
- Abondement de la CCBDP (si reversement à 100%) : **5 816.83 €**
- Reste sur l'enveloppe 2022 : **8 336.10 €**

Total de l'enveloppe voirie 2023 : **32 319.93 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

 **APPROUVE** le versement de l'intégralité de la dotation départementale voirie d'un montant de 18 167 €.

 **DONNE POUVOIR** au maire pour signer les pièces nécessaires à ce versement.

Registre des délibérations du Conseil Municipal du 03 mars 2023

Arrivé de Monsieur Eric Maury

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR GOUVERNET
20230302**

Pour : 08
Contre : //
Abstentions : //

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les futurs travaux de la Chapelle de la Bâtie-Verdun.

Une consultation pour l'étude du « Diagnostic amiante avant travaux » a été lancée,

Deux entreprises ont répondu :

- ✓ L'entreprise ALPES CONTRÔLES : 500 € HT
- ✓ L'entreprise SOCOTEC : 850 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- ✚ **APPROUVE** le devis de l'entreprise ALPES CONTRÔLES : 500 € HT ;
- ✚ **CHARGE** Madame le maire de signer le devis et d'en informer l'entreprise.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR GOUVERNET
20230303**

Pour : 08
Contre : //
Abstentions : //

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission Logements communaux,

Madame le Maire précise que cette commission aura en charge le suivi des logements communaux, changement de locataire, petits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ décide de créer une commission Communication composée de 4 membres, le Maire étant président de droit.
- ✚ désigne les membres suivants : Roseline PERRIN, Marie-France BOMPARD, Michel JOUVE, Eric MAURY.

Le Maire,
Christelle RUYSSCHAERT

